

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle CELERI REMOULADE

- Noms des modèles ou références concernés : CELERI REMOULADE CARREFOUR CLASSIC - BARQUETTE DE 300G
- Marque : CARREFOUR CLASSIC
- GTIN 3270190207535 Lot 512601 Date limite de consommation 22/05/2025
- Conditionnements : Barquette de 300g
- Date début/fin de commercialisation : du 07/05/2025 au 07/05/2025
- Température de conservation : Produit à conserver au réfrigérateur
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : CARREFOUR

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Risque de présence de corps étrangers
- Risques encourus par le consommateur : Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)
- Description complémentaire du risque : En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au lot décrit

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.
- Préconisation sanitaire : En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

REOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : dimanche 25 mai 2025

CONTACT

- Numéro de contact : 0805908070
- Informations complémentaires publiques : Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service consommateurs Carrefour en composant le N° cristal : 0 805 90 80 70 – Appel non surtaxé du lundi au samedi de 9h à 19h.

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>



Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre